

Pourquoi faut- il craindre le départ des gendarmes ?

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

16 mai 2014

Une semaine après le départ de l'escadron de 75 gendarmes dépêché en juin 2013 par Jean-Marc Ayrault alors Premier ministre, les policiers sonnent l'alarme et craignent un regain de la violence.



Illustration

On peut dire que les délinquants ont le sens du timing, où alors, que les policiers ont le nez particulièrement creux. Quoi qu'il en soit, il aura fallu deux jours pour que les délinquants reprennent leurs sales habitudes. Sur le terrain, les policiers affirment se faire narguer par les voyous. Le 1er mai dernier, " on fêtait " même, fusil dehors, le départ des gendarmes. " *Zòt tousèl aprezan, o la zanmi jandam' a zot pasé ?* " Voilà en substance les déclarations auxquelles ont eu droit les policiers dépêchés ce même jour sur la zone, alertés par les habitants de Mortenol. Tout de suite, les syndicats montent au créneau. Selon eux, les 75 hommes en renforts partis, le problème du manque de moyen de la police se repose de la même façon qu'en juin dernier. " C'est mathématique et d'une logique implacable. Pourquoi avons-nous eu une forte accalmie des faits de violence ces derniers mois. Parce que nos collègues gendarmes, avec qui nous avons travaillé en bonne entente, quadrillaient toute la zone de la ZSP. Elle comprend, le centre-ville de Pointe-à-Pitre, les quartiers de Raspail, Zahmia, Grand-Camp, Sonis, Lacroix et Vieux Bourg. Ils procédaient à des contrôles d'identité réguliers et des opérations démontrant leur présence et leur force sur le terrain. Sachant cela, les délinquants, gênés aux entournures, se sont mis au vert et ce sont tenus tranquilles. Conséquence : baisse des faits de violence. Mais ils s'informent comme vous et moi. On a communiqué sur le départ des gendarmes. Ils savent donc que maintenant la voie est libre " *explique Christian Klock, porte-parole de l'Unsa-Police. Or, le rayon d'action de la police nationale qui n'a pas changé - Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier - ne permet pas, toujours selon les syndicats, une présence aussi efficace et localisée.* " Quand on vous appelle pour coups de feu à Papin Abymes par exemple, il faut y aller, mobiliser des forces, et fatalement vous lâchez la vigilance sur d'autres zones de la ZSP. Et je vous dis, les armes sont de sortie. "

Le problème des restrictions journalières

Les syndicats de police sont d'autant plus inquiets, qu'ils ne bénéficient plus des dispositions prises par le parquet lors de la venue des gendarmes. Les restrictions journalières permettaient aux gendarmes d'agir non

seulement sur le centre-ville de Pointe-à-Pitre, mais aussi sur tous les quartiers chauds de la ZSP. En dehors de contrôles d'identité, ils procédaient à des contrôles des véhicules, fouilles qui mènent à la saisie d'armes à feu, d'armes blanches et de stupéfiants. Le départ des gendarmes a entraîné la fin de ces restrictions selon les syndicats de police. La seule qui reste en place, ne concerne plus que le centre-ville de Pointe-à-Pitre. " À notre avis, c'est un non-sens de ne cibler que le centre-ville, quand tout autour il y a tant de points chauds où notre action serait beaucoup plus efficace. Une telle mesure est contre-productive et vexatoire " continue Christian Klock. interpellé par les policiers, le parquet aurait répondu que leur nombre ne justifiait plus la mise en place d'un tel dispositif. Argument jugé irrecevable par les policiers. En clair, le départ des gendarmes, ravive le conflit entre les syndicats de police et la direction départementale des services de police (DDSP) sur le nombre trop restreint de leurs effectifs. " On ne peut pas procéder à la multiplication des pains. Là où nous ne sommes pas, ou trop peu, c'est là où les délinquants prennent place. Il est impératif que les pouvoirs publics prennent la juste mesure de ce qu'il se passe. " Dans leurs revendications, les policiers demandent que la commission paritaire qui se tiendra en cette fin de mois de mai et qui concerne les mutations, aborde la probabilité de mutation d'au moins 75 policiers vers la Guadeloupe. Jointe par notre rédaction, la DDSP n'a souhaité s'exprimer ni sur cette commission, ni sur les revendications des policiers, invoquant la période de réserve due à la campagne des élections européennes.

« L'affolement des syndicats est regrettable »



Guy Etienne : Il faut rappeler que la mission de la sécurité publique sur Pointe-à-Pitre relève des policiers et non des gendarmes. L'apport des gendarmes était réellement ponctuel pour répondre à une situation difficile à un moment donné. Les incidents de ce week-end ont provoqué cette réaction des syndicats que, pour ma part, je ne peux pas cautionner. Au contraire, il faut resituer l'évolution de la délinquance dans la perspective. Et ce que l'on constate, c'est que la situation de la violence s'est nettement améliorée sur l'ensemble de la Guadeloupe, comme sur la

ZSP avec des baisses importantes. Ces diminutions commencent à être durables, avec en tout six mois d'amélioration de la situation de la criminalité et de la délinquance.

Le Courrier de Guadeloupe : Qu'en est-il des restrictions journalières qui ont été prises pour l'escadron de gendarmerie mobile ? Pourquoi ne pas les avoir gardées ?

Je suis obligé de démentir catégoriquement. Je délivrais effectivement des réquisitions pour contrôler les personnes, les véhicules, rechercher des armes, stupéfiants et autres objets illicites — pour les gendarmes quand ils étaient là. Mais je fais les mêmes aux services de police, dont la police aux frontières. Il n'y a aucune volonté du parquet de baisser la garde. Je délivre autant de réquisitions de contrôle d'identité que je le faisais avec les gendarmes.

Les syndicats disent que désormais ces réquisitions ne concernent plus que le centre-ville de Pointe-à-Pitre. Est-ce exact ?

Non encore une fois je démens. Les réquisitions sont faites pour être déplacées. Ce sont des endroits différents à chaque fois. Dans la ZSP, la zone la plus fragile est le cœur de Pointe-à-Pitre et la limite avec les Abymes. Oui, ces opérations ont lieu dans le cœur de ville de Pointe-à-Pitre, mais aussi dans les quartiers plus excentrés comme Grand-Camp ou encore Vieux Bourg aux Abymes. Les restrictions sont faites pour interpellier, dissuader les délinquants sur le terrain et montrer que les forces de police remplissent leur rôle, sont présentes pour protéger. Les services ont été réorganisés. De nouvelles unités seront opérationnelles avec les patrouilles cyclistes visibles dans quelques semaines. Les formations sont en cours. Les vélos vont arriver. Ce sont des fonctionnaires très mobiles qui participeront au renforcement de la sécurité. Vraiment, l'affolement des syndicats est regrettable. On crée un amalgame entre deux situations qui n'ont pas de rapport direct entre elles. Il faut raison garder.

| Procès d'un fléau ordinaire

Quatre jours d'audience au tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre du lundi 12 au jeudi 16 mai pour juger un important réseau de trafic de

drogue, 21 prévenus au total dont deux sont en fuite selon nos renseignements, l'un des deux fugitifs, celui qui passe pour être la tête de ce réseau, s'est réfugié à la Dominique. On ne risque pas de le revoir de sitôt puisqu'il n'existe toujours pas entre la France et la Dominique de convention d'extradition. A part cela du beau monde, un gérant de boîte de nuit, sa compagne une ancienne stagiaire de la police de l'air et des frontières -pour passer la came à l'aéroport, ça peut servir - et dix-sept autres prévenus arrêtés entre fin 2012 et mars 2013. Un nom revient invariablement. Les interrogatoires des prévenus partent ou mènent à lui. Il ne serait que le second du réseau mais il passe pour le chef de file en l'absence du vrai chef. Et puis, des jeunes qui défilent à la barre. Certains pas très sûrs dans leurs baskets, mais pas forcément convaincus que ce qu'on leur reproche soit si grave. « C'était que 50 grammes. C'était pour ma consommation personnelle. C'était pour une petite fête » -on fait beaucoup la fête dans ce milieu- et on semble surtout ignorer que le trafic de stupéfiants peut se solder par plusieurs années derrière les barreaux. Mais le clou c'est le langage codé employé par les prévenus. Les termes qui reviennent dans les conversations téléphoniques interceptées par les policiers laissent pantois. Jamais les vrais noms ne sont prononcés un peu comme si les trafiquants savent qu'ils pourraient être entendus. Mais difficile de faire du trafic sans communiquer. Des pseudos qui forcent le sourire : So, Chick-Chick etc. La came elle-même prend différentes appellations selon qu'il s'agisse de résine de cannabis, d'herbe, ou de cocaïne. On va aussi souvent à la pêche chez les trafiquants de drogue. En tout cas il est souvent question de pêche dans les conversations téléphoniques. « Vous pêchez quoi ? » Demande la présidente. « Du poisson » répond le jeune homme. « Quel poisson ? » « Ben, ben... » On n'en saura pas plus. Mais les désignations peuvent évoluer aussi en fonction des quantités. Il peut s'agir d'un litron, d'un complet. Idem pour indiquer le prix. Dans ce milieu on ne dit pas 820 euros mais 8-20. C'est en tout cas ce qu'aurait réussi à tirer d'un des prévenus madame la présidente du tribunal. Un petit gars plutôt bien en apparence qui s'exprime relativement bien même si sous le feu des questions du juge il paraît plutôt confus dans ses explications lorsqu'il veut indiquer que les policiers ont exagéré ou contrefait ses déclarations. Bref, une affaire de trafic de drogue qui voit comparaître beaucoup de monde. Sauf le principal instigateur. Même si le second a fait office de chef. Faute de

grives, on prend les merles. Mais une affaire qui laisse aussi à penser que la drogue est devenue presque une fatalité dans nos sociétés du XXIème siècle.

| Faits récents de violence

1er mai 2014

- Tirs nourris à Mortenol à Pointe-à-Pitre. Selon les informations de la police nationale, des voyous tirent en l'air pour fêter le départ de l'escadron de gendarmerie.

9 mai 2014

- Un jeune homme de 23 ans meurt à la Cour Mombruno aux Abymes à la sortir d'un commerce, tué par balles. Il y avait deux agresseurs, qui sont toujours en fuite.

- Un homme connu des services de police se fait agresser par arme blanche à Boisripeaux aux Abymes. Son assaillant court toujours.

10 mai 2014

- Deux blessés à Vieux Bourg Abymes par armes blanches

- Une fusillade éclate à Lacroix aux Abymes pour un règlement de compte ancien entre deux voyous. La police dépêchée sur place retrouve plusieurs dizaines de douilles de fusil de chasse. Quatre blessés par plomb. L'un des présumés tireurs est en garde à vue depuis le 13 mai dernier.

- Changy aux Abymes. Une soirée tourne mal. Deux hommes sont blessés, l'un par arme blanche, l'autre par arme à feu.

13 mai 2014

- Un homme sous l'emprise de l'alcool, menace d'un fusil de chasse sa femme et ses enfants dans leur domicile de Grand-Camp aux Abymes. La femme parvient à s'échapper et donne l'alerte. L'ivresse s'estompant quelques heures après, il relâche les enfants.



Carte